

<https://47.snuipp.fr/EANA-Stage-syndical>



# EANA : Stage syndical

- SNUipp 47 - Information et formation syndicales -

Date de mise en ligne : jeudi 20 février 2020

Dernière mise à jour : 9 février 2022

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

Le SNUipp-FSU47 organise un stage syndical à destination des collègues intéressé-es par la thématique « EANA », soit parce que déjà en poste, en formation ou qui envisagent de postuler sur un poste EANA.

## Organisation matérielle :

### Lieu et horaires :

Lundi 7 mars à partir de 9h 30 au local du SNUipp-FSU47

### Formalités administratives :

Le report du stage est acté par l'administration ; il n'y a pas besoin de redéposer une demande de participation. il convient juste de prévenir son IEN. Une attestation de présence sera fournie sur place.

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son IEN un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée au plus tard le 10 DECEMBRE 2021.

Cette autorisation est de droit. Chaque agent-e, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an.

Le stage est ouvert aux non-syndiqué-es.

### Les frais de déplacement :

Ils seront remboursés aux syndiqué-es du SNUipp-FSU47 sur demande. Participation de 5€ pour le repas pour les syndiqué-es du SNUipp-FSU47.

## Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM. Prénom.

Grade ou fonction .

Établissement.

À - Nom de l'IEN

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Lundi 10 janvier 2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Le stage se déroulera à AGEN ou en visio-conférence de 9h à 17h.

Il est organisé par le SNUipp-FSU47 sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation

syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A

Le

Signature

La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

## **Inscription auprès du SNUipp-FSU47 :**

Remarques : remboursement des frais de déplacement pour les adhérent-es à jour de leur cotisation ainsi que d'une participation de 5 € pour les frais de restauration.